

DELIBERATION PORTANT CREATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE ETHIQUE DES ACTEURS PUBLICS  
PORTE PAR L'ECOLE DE DROIT

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE  
DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université  
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;  
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;  
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias  
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;  
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

de créer le Diplôme d'Université Ethique des acteurs publics porté par l'Ecole de Droit, tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 43  
Votes : 25  
Pour : 21  
Contre : 4  
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université  
Clermont Auvergne,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION  
2022-09-27-11

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice  
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par  
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à  
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU**  
**Volet pédagogique**

# DU Ethique des acteurs publics

- création -

UFR de rattachement : Ecole de Droit  
Responsables du diplôme : Christophe TESTARD et Fabien BOURCEREAU  
Validation à compter du : 27 septembre 2022  
Validation accordée jusqu'à fin 2022-2023  
Délibération CFVU N°2022-09-27\_11

## A - Présentation du projet

### I – Contexte général – Objectifs de la formation

L'éthique des acteurs publics est devenue l'une des exigences centrales dans la conduite contemporaine des affaires publiques. Émaillée de scandales médiatiques, celle-ci a donné jour à une volonté de moralisation de la vie publique, laquelle s'est traduite par la création et le renforcement toujours plus avant de l'arsenal juridique supposé y répondre. A la frontière du droit administratif et du droit pénal, un droit de l'éthique publique prend progressivement corps et il est nécessaire qu'il soit intégré à la formation des acteurs publics et des juristes de droit public.

Tel est l'objectif de ce DU, porté par l'École de droit de l'université Clermont Auvergne, en partenariat avec l'association ANTICOR : former les acteurs publics et juristes à ce corpus juridique mouvant, au cœur de leur activité quotidienne.

La formation juridique est prise dans ses trois dimensions : conceptuelle, générale et pratique. Une place importante sera faite à des études de cas, à des témoignages d'acteurs de ce droit de l'éthique publique et à des conférences d'actualité, éclairés par des enseignements plus généraux. Interviendront ainsi des universitaires, des magistrats judiciaires, des membres de l'administration locale et des membres d'association du secteur de l'éthique publique.

### II – Composante porteuse du projet

Ecole de Droit

### III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines : intervention d'un enseignant en philosophie

### IV – Partenaires de la formation

#### Partenaires du monde socio-économique et associatif

Association ANTICOR.

L'association ANTICOR est à l'initiative de ce DU, lequel répondra à une forte demande de formation en la matière, à laquelle a souhaité répondre favorablement l'École de Droit de l'UCA.

M. Bourcereau, qui sera co-responsable du diplôme, est le référent local de l'association ANTICOR, particulièrement intéressée et expérimentée sur ces questions d'éthique publique. La maquette et l'organisation de ce DU ont été réalisées en partenariat avec M. Bourcereau.

Ce DU sera donc l'occasion d'un partenariat renforcé entre l'Ecole de Droit et la section locale de l'association. ANTICOR fournira des intervenants (M. Bourcereau mais également une personne du siège) et incitera ses membres à s'inscrire à la formation.

## **V – Responsable du DU**

Nom, Prénom : TESTARD, Christophe

Statut : PU

Coordonnées : christophe.testard@uca.fr      0619942309

Nom, Prénom : BOURCEREAU, Fabien

Statut : Référent local d'ANTICOR

Coordonnées : gl63@gl-anticor.org      0689864826

## **VI – Composition du conseil de perfectionnement**

### ***Personnel de l'Université Clermont Auvergne***

- Christophe TESTARD, Professeur des universités à l'UCA
- Sébastien DEFIX, Professeur associé à l'UCA
- Evan RASCHEL, Professeur des universités à l'UCA

### ***Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne***

- Fabien BOURCEREAU, référent local d'ANTICOR
- Pauline DELMAS, juriste à la maison des lanceurs d'alerte

### ***Un candidat inscrit à la formation***

## VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : /

Première année universitaire concernée par la demande : 2022-2023

Niveau de la formation : 2<sup>ème</sup> cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	Étudiants en droit, en sciences politiques, en philosophie	Fondamentaux du droit public et privé
RE	Élus locaux, administrateurs, juristes,	
FC	membres d'association	

Durée de la formation : une année universitaire, 80 heures

Calendrier de la formation : cours de janvier à mai ; examen terminal en juin

Lieu de la formation : Ecole de Droit UCA

Ouverture en formation initiale (FI/RE) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : oui

Tarif 1 (tarif plein)	900 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	
Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)	600 €

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 11

Capacité d'accueil maximale : 20

Période d'inscription / de candidature : septembre-novembre

Contact Scolarité : du.droit@uca.fr

## **B – Description de la formation**

### **I – Organisation générale de la formation**

Les cours débuteront en janvier de l'année universitaire concernée, et s'étaleront jusqu'en mai. Ils auront lieu nécessairement les vendredis, dans les locaux de l'Ecole de Droit de l'UCA.

### **II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)**

Le DU est organisé en trois UE :

- L'approche conceptuelle de l'éthique publique
- L'approche juridique de l'éthique publique
- L'approche pratique de l'éthique publique.

Le contrôle des connaissances sera réalisé lors d'une épreuve terminale unique de 4 heures, sous la forme d'un cas pratique général croisant les différents enseignements et conduisant à la rédaction d'une fiche pratique.

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'examens	Coefficient de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
UE 1 : APPROCHE CONCEPTUELLE DE L'ETHIQUE PUBLIQUE - Les notions et concepts de l'éthique - L'approche historique de l'éthique	8h	4h 4h			épreuve terminale 4 heures				juin	
UE 2 : APPROCHE JURIDIQUE DE L'ETHIQUE PUBLIQUE - Actualités législatives - Droit administratif et éthique publique - Droit pénal et éthique publique - Les acteurs judiciaires - Les acteurs administratifs - Les associations - Les individus	60h	4h 12h 12h 12h 12h 4h 4h								
UE 3 : APPROCHE PRATIQUE DE L'ETHIQUE PUBLIQUE - Conférences d'actualité - Études de cas	12h	6h 6h								
<b>Total</b>	<b>80h</b>									

### III – Règles de délivrance du diplôme

Le diplôme est délivré, après délibération du jury, aux étudiants qui ont obtenu la note de 10/20 ou plus à l'examen terminal.

En cas d'échec à la première session, une seconde session est prévue.

### IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3
Maitrise du cadre conceptuel de l'éthique publique	X	X	
Maitrise du cadre normative de l'éthique publique		X	X
Résolution de problématiques concrètes impliquant le droit de l'éthique publique		X	X

### V – Equipe pédagogique

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	N°UE	Matière	Volume horaire CM
LEPINE Samuel	UCA	MCF		1	Les notions et concepts de l'éthique publique	4h
OULION Rémi	UCA	PR		1	L'approche historique de l'éthique publique	4h
TESTARD Christophe	UCA	PR		2	Actualités législatives	4h
DUBREUIL Charles-André	UCA	PR		2	Droit administratif et éthique	12h
RASCHEL Evan	UCA	PR		2	Droit penal et éthique	12h
CHADEFAUX-GALLAIS Françoise	Ministère de la Justice		Vice-procureure de la République	2	Les acteurs judiciaires	6h
FARALDO Agnès	Ministère de la Justice		Juge d'instruction au TJ de Clermont	2	Les acteurs judiciaires	6h
DEFIX Sébastien	UCA – Département 63	PR associé			Les acteurs administratifs	6h
DUBOC Sandrine	Ministère des finances		Inspectrice principale des finances publiques	2	Les acteurs administratifs	6h
BOURCEREAU Fabien	Association ANTICOR		Responsable local ANTICOR	2 et 3	Les associations - Etudes de cas	10h
DELMAS Pauline	Maison des lanceurs d'alerte		juriste	2	Les individus	4h



Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 42h

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 38h

## **VI – Composition du jury**

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation. Il est composé de :

- Christophe TESTARD
- Fabien BOURCEREAU
- Evan RASCHEL
- Sébastien DEFIX

## **VII – Modalités d'admission**

Le dossier de candidature doit comprendre un CV, une lettre de motivation et, pour les étudiants, une copie de leurs notes depuis la 1<sup>ère</sup> année d'études supérieures (post-bac).

## **VIII – Mobilité à l'international**

sans objet

## **IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)**

sans objet

Avis favorable du Conseil de Gestion de l'Ecole de Droit : 05 07 2022

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 27 09 2022

Validation accordée pour une durée de 1 an, jusqu'à fin 2022-2023

Signature de la Vice-Présidente Formation en charge du CFVU



## Relevé de décisions de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Mardi 5 juillet 2022- 16 heures 30 – Salle des Actes

Présents : Mme BAUDOIN - Mme CAIRE - M. DOUNOT - M. FRANCOIS - Mme GOMES - M. LE POMMELEC - M. MAILLAUD - Mme MARCHAND - Mme MARLIAC - Mme MOULIER - M. RASCHÉL - M. RIFFARD - M. VALETTE.

Excusés ayant donné procuration : Mme MOULIER

Présidence de la séance : Monsieur le Doyen RIFFARD

Invités : M. BENEZECH - Mme BERTRAND - M. BLANDIN - M. CAFARELLI - Mme GRAIVE - Mme MARLIAC - Mme SAFI

La séance est ouverte à 16h30.

### 4. Ouverture des DU Etudes Juridiques, Politiques et Gestion à l'étranger, DU Contrôleur des Finances publiques, DU Ethique des acteurs publics, DU Talents Officiers de la Gendarmerie nationale

Monsieur le Doyen propose le renouvellement du DU Etudes Juridiques, Politiques et Gestion à l'étranger et la création de 3 nouveaux DU :  
DU Contrôleur des Finances publiques,  
DU Ethique des acteurs publics,  
DU Talents Officiers de la Gendarmerie nationale.

Le DU Etudes Juridiques, Politiques et Gestion à l'étranger, en sommeil depuis la mise en place du dispositif de césure, permettrait justement de combler les manques de ce dispositif en permettant des stages longs. Le DU est présenté en séance par Mme BAUDOIN conformément au dossier envoyé lors de la convocation au conseil de gestion (annexe 1).

Approbation à l'unanimité.

Les DU Contrôleur des Finances publiques et Talents Officiers de la Gendarmerie nationale sont 2 dispositifs avec une sélection sur la base de critères sociaux et en partenariat avec l'ENFIP de Nevers pour le premier et la Gendarmerie nationale pour le second.

Les effectifs sont fixés à 10 pour le premier DU et 15 pour le second.

Les 2 DU sont présentés en séance par Mme MARLIAC conformément aux dossiers envoyés lors de la convocation au conseil de gestion (annexes 2 et 3).

Un échange s'ensuit autour de la question de la mutualisation entre le DU Gendarmerie Nationale et les masters de l'École de droit et notamment autour du risque de complexification et du manque de lisibilité introduits par cette mutualisation.

Approbation à l'unanimité.

Le DU Ethique des acteurs publics est présenté en dernier par M. BOURCEREAU, référent local

d'ANTICOR. Ce DU est présenté comme un outil pédagogique à destination des étudiants et des professionnels sur la problématique de la corruption. Le DU est présenté en séance par M. BOURCEREAU conformément au dossier envoyé lors de la convocation au conseil de gestion (annexe 4).

Approbation à l'unanimité.

Ayant vérifié qu'il n'y avait pas d'autre question diverse, Monsieur le Doyen lève la séance à 19h.

Clermont-Ferrand, le 21 juillet 2022

Le Doyen,

Pr. Jean-François RIFFARD